

A renvoyer au Centre IFAPME Liège ou faxer au 04/229.84.69

Mme/Mr Nom, Prénom:
Adresse Privée:.....N° :
CP:..... Localité:
Tél privé:Gsm:.....
E-mail.....
N° de registre national:

Diplôme obtenu:	Statut	Nationalité
<input type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> Cadre	<input type="checkbox"/> Belge
<input type="checkbox"/> Secondaire inférieur	<input type="checkbox"/> Ouvrier	<input type="checkbox"/> UE
<input type="checkbox"/> Secondaire supérieur	<input type="checkbox"/> Indépendant	<input type="checkbox"/> Hors UE
<input type="checkbox"/> Supérieur non universitaire	<input type="checkbox"/> Employé	<input type="checkbox"/> Apatride
<input type="checkbox"/> Universitaire	<input type="checkbox"/> Intérimaire	
	<input type="checkbox"/> Conjoint aidant	
	<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi	

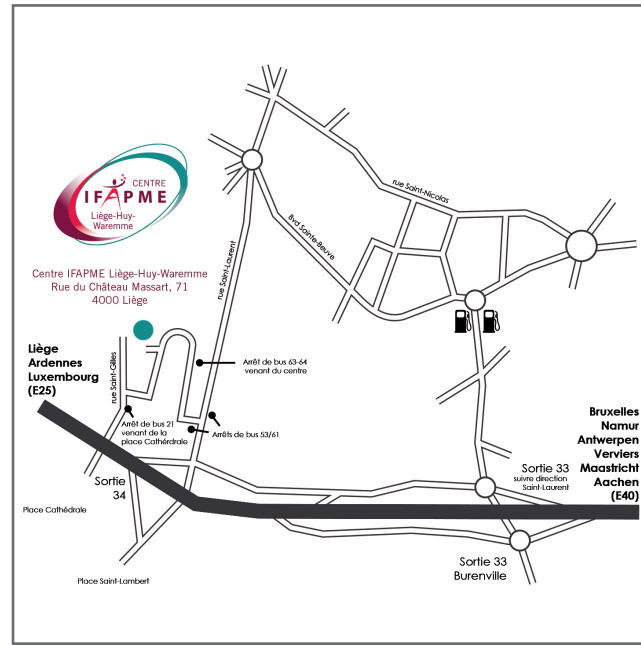
Fonction: Expérience prof. : années
Nom de l'entreprise:
N°TVA ou N° Unique:
Adresse de l'entreprise:
CP: Localité:
Tél. prof. Fax:
E-Mail:
Nom de la personne responsable:
Sa fonction:
Secteur d'activité: Nbre de personnes:

Je m'inscris à la formation «Contactologie»

- Je verse la somme de 3690€ au compte BE26 3400 3703 3729
- Je paye par Chèques Formation
- Je souhaite recevoir une facture à mon nom
 au nom de l'entreprise
- J'ai pris connaissance des conditions d'inscription de la formation (voir sur notre site www.formation-continue.be)

Date et signature:

Plan d'accès



**Rue du Château Massart 70
4000 LIEGE
BELGIQUE**

Contacts et renseignements

Tel : +32 (0)4 229.84.60
Fax : +32 (0)4 229.84.69
@ : formation.continue@centrefapme.be

Retrouvez l'ensemble de nos formations sur

www.formation-continue.be

IFAPME

FORMATION CONTINUE EN CONTACTOLOGIE

NOUVEAU

2017 - 2018



EXCLUSIVITÉ

du Centre IFAPME Liège-Huy-Waremme



En partenariat avec l'Institut des Sciences de la Vision



Formation théorique via une plateforme online

Stations pratiques animées par **BERNARD BARTHELEMY**

Introduction

Le Centre IFAPME Liège, en collaboration avec l'Institut Supérieur de la Vision (ISV) de Saint-Etienne, a le plaisir de vous proposer une nouvelle formation continue de haut niveau en contactologie.

Cette formation est également innovante puisque la théorie vous sera proposée via une plate-forme d'e-learning (en ligne).

La partie théorique sera complétée par 150 heures de pratique en laboratoire animées par **Bernard Barthélemy**, contactologue, enseignant de renom et auteur d'ouvrages spécialisés.

Présentation et reconnaissance

Ce module de formation en contactologie est basé sur le référentiel du Diplôme Européen d'Optométrie disponible sur le site de l'**ECOO** à l'adresse : www.ecoo.info/european-diploma/information-for-students/

La totalité du Diplôme Européen de l'**ECOO** est couvert par 6 unités de formation :

- U1 : Réfraction et Vision Binoculaire
- U2 : Contactologie
- U3 : Dépistage en Santé Oculaire
- U4 : Biologie – Sciences de la vision
- U5 : Basse Vision / Contactologie avancée
- U6 : Vision Binoculaire spécialisée

Notre module de formation correspond donc au niveau U2 : contactologie.

Le Centre IFAPME souhaite proposer le module U1 : Réfraction et Vision Binoculaire en 2018.

La validation des unités U1 et U2 selon les critères établis dans le « Guide de l'Etudiant » de l'**ISV** confère le Titre Professionnel de l'**ISV** de « responsable en Réfraction et Equipements Optiques ».

L'état Français, par l'intermédiaire de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle certifie ce titre au niveau II (bac+3) (Arrêté ministériel du 17 juillet 2015, publié au Journal Officiel le 25 juillet 2015).

http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=6963

Cette unité de formation validée confère un Certificat de Compétences Professionnelles délivré par l’**ISV** et cosigné par l’**AOF** (Association des Optométristes de France) et le **Centre IFAPME Liège**.

D’autre part, le **Centre IFAPME Liège** est membre de l’**IACLE** International Association of Contact Lenses Educators (<https://www.iacle.org/>). Cette formation vous permettra également de vous inscrire au Fellowship Exam d’**IACLE** en vue d’obtenir une reconnaissance internationale.

Conditions d’accès

Cette formation est accessible aux opticiens diplômés. Pour la Belgique, il est nécessaire d’être porteur d’un diplôme supérieur (le diplôme de formation de chef d’entreprise délivré par l’**IFAPME** ou d’un diplôme équivalent à 3 ans post CESS). Pour la France, il est nécessaire d’être titulaire du BTS-OL.

Horaire et lieu

La partie théorique de la formation est accessible en ligne via notre plate-forme d’e-learning. Vous pourrez donc étudier à partir du lieu de votre choix. Afin de vous épauler dans cet apprentissage individuel, vous serez assistés en ligne par notre formatrice, **Astrid Gabriel**, diplômée de l’**ISV** en optométrie et contactologie.

Les sessions pratiques (150 heures) ont lieu dans notre laboratoire d’optique à Liège aux dates suivantes :

- Les dimanche et lundi 24 et 25 septembre 2017
- Les dimanche et lundi 22 et 23 octobre 2017
- Les dimanche et lundi 26 et 27 novembre 2017
- Les dimanche et lundi 17 et 18 décembre 2017
- Les dimanche et lundi 21 et 22 janvier 2018
- Les dimanche et lundi 25 et 26 février 2018
- Les dimanche et lundi 25 et 26 mars 2018
- Les dimanche et lundi 22 et 23 avril 2018
- Les dimanche et lundi 27 et 28 mai 2018
- Les dimanche et lundi 24 et 25 juin 2018

Les formations pratiques ont lieu le **dimanche de 9h à 18h et le lundi de 8h à 15h30**.

Lieu : **Centre IFAPME – rue du Château Massart, 70 à 4000 LIEGE**.

Programme

1. Facteurs anatomiques et physiologiques

- Anatomie macroscopique et microscopique du segment antérieur
- Physiologie de la cornée
- Physiologie et biochimie du film lacrymal

2. Technologie des matériaux

- Composition chimique des matériaux
- Propriétés chimiques des matériaux
- Propriétés physiques des matériaux

3. Technologie des lentilles

- Fabrication des lentilles
- Terminologie et symboles
- Géométrie des lentilles
- Optique des lentilles de contact
- Vérifications des lentilles de contact et tolérances de fabrication

4. Technique clinique

- Biomicroscopie basique et avancée
- Kératométrie
- Instrumentation spécialisée
- Examen du film lacrymal

5. Technique d’adaptation

- Equipement des LSH sphériques
- Equipement des LRPG sphériques
- Equipement des astigmatés en LRPG
- Equipement des astigmatés en LSH

6. Routine clinique

- Livraison des lentilles de contact
- Entretien des lentilles de contact

7. Applications spéciales

- Port prolongé et port continu
- Contactologie pédiatrique
- Equipement des presbytes – Vieillessement de l’œil
- Equipement des kératocônes

8. Performance, effets contraires et leur gestion

- Complications associées au port des lentilles de contact
- Indications, contre-indications et sélection du type de LC

9. Gestion et marketing

Evaluation des connaissances

Vos connaissances seront validées par trois types d’épreuves :

- Des QCM (Questionnaires à Choix Multiple) pour valider vos connaissances théoriques

- Des épreuves portant sur des documents ou des cas cliniques : des VIMOC, acronyme de Visual Identification and Management of Optometric Condition. Les VIMOC complètent les épreuves pratiques et permettent de tester les capacités des candidats à analyser et comprendre les situations cliniques et à réagir en fonction du suivi immédiat ou futur des patients.

- Les stations pratiques : les épreuves pratiques sont composées de tâches ponctuelles à réaliser sous le contrôle d’un examinateur. Ces épreuves sont complétées par un Cahier de Compétences Pratiques reprenant la pratique professionnelle des candidats en-dehors des heures de cours de formation.

Participation au Congrès d’Optométrie de l’AOF

La participation au congrès annuel de l’**AOF** organisé à Paris les **28 et 29 janvier 2018** ainsi qu’à la journée de formation consécutive est obligatoire pour les participants à cette formation.

Le coût de l’inscription au congrès est compris dans le droit d’inscription à la formation. Les déplacements, les repas et l’hébergement sur place ne sont pas pris en charge. Vous serez automatiquement inscrits aux conférences. Pour participer aux ateliers, séminaires et soirée de gala, vous devez vous inscrire personnellement sur le site de l’**AOF**.

Droit d’inscription

Le droit d’inscription à cette formation est fixé à 3690 €. Ce montant comprend les droits d’inscription aux examens de l’**ISV** et d’**IACLE**, l’inscription au congrès annuel de l’**AOF**, les pauses-café et les sandwiches. Nous pouvons vous proposer une possibilité de paiement échelonné. Ce montant peut être payé par maximum 200 Chèques-Formation de la Région wallonne.

Formateurs

Bernard Barthélemy, contactologue, animera les 150 heures de stations pratiques.

Astrid Gabriel, contactologue, assurera le tutorat pour la partie théorique sur la plateforme e-learning.

Conditions générales portant sur l’inscription aux formations continues organisées par les Centres IFAPME de la province de Liège

Article 1 : Inscription :

- Toute inscription à une des formations organisées par les Centres IFAPME de la province de Liège se fait via le bulletin d’inscription joint à nos brochures ou via le site internet www.formation-continue.be ;
- Le client qui remplit ce bulletin déclare par là-même qu’il a lu et qu’il a accepté nos conditions générales ;
- Toute inscription est ferme et définitive. Le droit d’inscription est donc dû dans sa totalité à partir du 1er jour de la formation ;
- Seules les inscriptions annulées par écrit (par mail ou par fax - au numéro du site où se déroule la formation) au minimum cinq jours ouvrables avant le début de la formation seront créditées. Les clients ne respectant pas ce délai se verront réclamer un montant équivalent à 30% du droit d’inscription avec un minimum de 50€, pour frais administratifs.
- Aucun remboursement, même partiel, du droit d’inscription ne pourra être réclamé en cas d’absence à tout ou partie de la formation.

Article 2 : Modalités de paiement :
Le droit d’inscription est payable selon deux modes de paiement : soit par banque, soit par Chèque-Formation (dans ce dernier cas uniquement, cela concerne, d’une part, les formations agréées dans le dispositif du Chèque-Formation et, d’autre part, les clients pouvant bénéficier du dispositif du Chèque-Formation).

Pour obtenir les informations relatives au dispositif du Chèque-Formation, il convient de se référer aux données figurant sur nos brochures ou sur notre site internet www.formation-continue.be ou encore consulter le site internet du FOREM.

2.a. Tout client qui paie par banque, devra effectuer son versement dès réception de la facture.

2.b. En cas de paiement de la formation par Chèque-Formation, il conviendra de tenir compte de plusieurs étapes :

- Les Chèques-Formation doivent être commandés avant la formation. Les numéros d’autorisation et d’utilisation seront transmis au secrétariat du département de Formation continue du Centre, au plus tard, le premier jour de la formation ;
- Le client devra remettre un Chèque-Formation par personne et par heure de formation ;
- Le client devra vérifier que la date de validité des Chèques-Formation excède celle de la date de la fin de la formation concernée ;
- Le paiement de la facture par Chèque-Formation ne sera définitif qu’au terme de la formation et ce, sous réserve du nombre d’heures de présence effective ;
- Lorsque le coût de la formation est supérieur au total de la valeur des chèques remis, l’entreprise sera tenue d’acquitter le solde de la facture par virement bancaire.
- En cas de non-utilisation partielle ou totale des Chèques-Formation, le client dispose de la possibilité, soit d’utiliser ces derniers dans le cadre d’une autre formation, soit d’introduire une demande de remboursement auprès de Sodexo (voir le site de Sodexo).

Article 3 : Non-paiement d’une facture :
Toute facture restant impayée à son échéance fera l’objet d’une procédure de recouvrement de créance, donnant lieu, en cas de transmission du dossier à notre avocat, à une majoration automatique de plein droit de 20% du droit d’inscription de la formation et ce, avec un minimum de 80 €. Cette majoration impliquera également de plein droit l’application d’un intérêt fixé au taux de 10% par an.

Article 4 : Informations additionnelles :

- En cas d’empêchement, tout client inscrit à une formation peut se faire remplacer par une personne de la même entreprise et ce, moyennant obligatoirement une information et un accord écrit préalable du Centre ;
- Les Centres se réservent le droit d’apporter toute modification d’horaire ou annuler une formation si le nombre d’inscrits à cette dernière est insuffisant ou pour toute autre raison. Les Centres prendront, dans ce cas, toutes les dispositions pour que le client ne subisse aucun préjudice et soit remboursé des montants versés;
- Les Centres se réservent le droit de ne pas délivrer d’attestation de fréquentation et/ou de réussite tant que les droits d’inscription et les frais éventuels de retard ne leur seront intégralement versés.

Article 5 : Application de nos conditions générales :
Seules les conditions générales des Centres IFAPME de la province de Liège sont d’application. Les conditions générales et particulières du client sont dans tous les cas considérées comme nulles et non avenues. Les présentes conditions générales (entrant en vigueur en date du 1er septembre 2017) annulent et remplacent les précédentes.

Article 6 : Litige :
En cas de litige, seuls les tribunaux de Liège sont compétents.